

UCESG INFO express

UNION DU CORPS ENSEIGNANT SECONDAIRE GENEVOIS (UCESG) 6, rue de la Tour-de-Boël – case postale 5521 - 1211 Genève 11
E-mail : secretariat@union-ge.ch - Site Internet : www.union-ge.ch

MARS 2016

Dans ce numéro :

- Edito : « Négociations » ?
- Comptes 2015, annuités et budget 2016
- ECG : Mesures d'économies = perte de prestations !
- Dispositif CECR : chassé par la porte, il revient par la fenêtre !
- IUFE
- Réparer l'injustice !
- Adhérez à l'UCESG

AGENDA

AD CARTEL 5 avril à 20h

Assemblée du personnel 11 avril à 20h

AD UCESG 18 mai à 14h

**Repas de l'UCESG
mercredi 18 mai dès
18h**



« Négociations » ?

Après trois mois d'intenses discussions, d'Assemblées Générales dans les écoles, de réunions du Comité et de deux Assemblées des délégués, les enseignants du PO ont pu confirmer le 14 mars le mandat donné au Bureau pour « négocier » avec notre employeur.

Pourquoi des guillemets à « négocier » ? C'est qu'une réelle négociation implique un rapport donnant-donnant, des concessions en échange de contreparties. Or, force est de constater que le Conseil d'Etat (CE) - qui a introduit la notion de recherche de nouvelles recettes dans le protocole signé avec la fonction publique le 17 décembre 2015 - refuse toutes les propositions de nouvelles recettes avancées par les délégués syndicaux. S'il se félicite du succès de la consultation « boîte à idées » et des propositions qui seront en ligne dès la fin mars, il maintient son objectif économique préalable : réduire les dépenses à hauteur de 180 millions sur 3 ans.

Les discussions entre le CE et les partis politiques sont à la peine et, en l'état, il est impossible de prédire si le CE déposera un projet de budget pour 2016. Seule certitude, un projet ne sera déposé que si, et seulement si, le CE obtient des garanties concernant son approbation par le Grand Conseil (GC).

Un GC dont les revirements sont imprévisibles. En février, il est revenu sur deux lois votées en automne 2015 et les a abrogées. La loi Personal Stop est enterrée et ce n'est plus notre employeur qui décide de l'octroi de l'annuité mais le GC.

La seule réponse possible

Face à un CE qui ne respecte pas les accords qu'il signe, face à un parlement volatile qui inflige camouflet sur camouflet à son gouvernement, face à tant d'incohérence politique et institutionnelle, l'UCESG aura eu le mérite d'ouvrir sa concertation en tenant compte de tous les paramètres possibles. Au risque de choquer certains, tout a été ouvertement débattu avec la base. Quelques concessions sectorielles ont été retenues mais les enseignants du PO ne sont clairement pas disposés à sacrifier l'essentiel : les effectifs, les horaires de travail ou les salaires.

Rester mobilisés !

A l'heure où notre caisse de retraite est attaquée et où le parlement fédéral accepte une baisse de l'imposition des entreprises (RIEIII) qui entrainera pour Genève un manque à gagner de 350 à 600 millions, il nous appartient de déterminer notre stratégie et de nous mobiliser, notamment si le CE voulait *in fine* faire passer en force ses mesures structurelles contre la fonction publique.

Le Bureau de l'UCESG

Comptes 2015, annuités, et budget 2016

Dans le cadre du protocole signé avec le Conseil d'Etat en décembre, les associations représentatives du personnel ont accepté de conditionner le versement de l'annuité 2016 aux résultats de l'exercice 2015. Si les comptes présentent un boni, l'annuité 2016 sera versée. En échange de cette concession, le Conseil d'Etat s'engageait - il ne l'a pas fait - à retirer toutes les coupes linéaires proposées dans son budget 2016.

La loi du 17 décembre 2015 sur la suspension des augmentations annuelles dues aux membres du personnel de l'Etat (11721) donnait à notre seul employeur, le Conseil d'Etat, l'autorité de décider si l'annuité était octroyée ou non. Malheureusement cette loi a été abrogée en février 2016 par le parlement qui a de ce fait repris la main. Or, si la négociation est possible avec notre employeur, elle est impossible avec le Grand Conseil.

Le 22 mars 2016, les résultats des comptes 2015 seront connus et présentés. Les enjeux sont cruciaux :

- si un déficit est affiché, le Conseil d'Etat ne versera pas l'annuité, mais le parlement pourrait le faire ;
- si un boni est annoncé, le Conseil d'Etat devra tenir ses engagements et pousser le parlement à voter l'annuité.

Retenues de salaire en cas de grève

Les négociations concernant la réévaluation de la retenue salariale en cas de grève ont commencé. Dans ce cadre, et à la demande de la Secrétaire générale, les associations professionnelles ont fourni une base de discussion basée sur la répartition du temps de travail des enseignants établie par le SRED. Pour le moment, il n'y a pas eu de nouvelle proposition de la part du DIP. Les négociations se poursuivront au mois d'avril.

ECG : Mesures d'économies = perte de prestations !

Certes, on peut comprendre, et même saluer, la recherche d'efficience au DIP : éviter la dispersion des options pour rationaliser les effectifs, organiser une utilisation efficace des bâtiments, etc. ... Pourtant, sous prétexte également d'une révision en cours du plan d'études fédéral des ECG, voici que la Direction générale annonce la suppression des deux orientations en langues secondes. C'est bien d'une perte de prestations différenciées pour les élèves de l'ECG qu'il s'agit !

Dispositif CECR : chassé par la porte, il revient par la fenêtre !

Le cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) est une référence internationale des niveaux de langues. Il est connu et utilisé - certes à des degrés divers - par tous les enseignants de langues secondes du canton. Dès lors, on est en droit de s'interroger : quel besoin pour le DIP de s'entourer de spécialistes du CECR ? Après une longue bataille des enseignants, l'utilisation de ce cadre (exercices types, grilles imposées par des 'spécialistes' etc.), a été massivement refusée au collège de Genève et, à l'ECG, l'application rigide de ce cadre a été disqualifiée... Or, voilà que les spécialistes et leurs documents de référence viennent sévir aux écoles de commerce ! N'a-t-on pas compris que les enseignants sont habilités à rédiger des examens sans supervision de « spécialistes du CECR » ? Leurs examens étaient-ils moins bons que ceux des experts CECR ? Nullement. Alors, de grâce, arrêtons de vouloir nous formater !

IUFE

La nouvelle organisation de l'IUFE n'est toujours pas stabilisée. Cependant, comme nous avons été écartés du groupe technique chargé d'évaluer et de construire le nouveau plan de formation, nous devons nous contenter de bruits de couloirs en ce qui concerne l'architecture de la future formation. On se dirigerait vers un prolongement du dispositif « transitoire », avec une part très importante de la formation en accompagnement. Nous restons fermement contre cette évolution. Comme une séance de discussion devrait se tenir prochainement, nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

Réparer l'injustice !

Des enseignants d'éducation physique se sont vu refuser leur nomination dans leur deuxième branche parce qu'ils n'avaient pas la garantie d'un 50% assuré à terme dans cette 2^{ème} branche. Cette décision était fondée sur une interprétation pour le moins nouvelle et biaisée du règlement par la DRH. Nous l'avons contestée auprès de notre Conseillère d'Etat qui nous a donné raison et qui s'est engagée à faire le nécessaire pour réparer cette injustice.

**Adhérez à l'UCESG,
l'Union, c'est vous !**

L'UCESG s'engage à vos côtés